

Taux de satisfaction clients : 100%

Taux de présentation devant le jury : 81,8%

88,8% des personnes présentées à l'examen ont obtenu la certification visée

Résultats sur 3 ans – mise à jour juin 2026

Validation des Acquis par l'Expérience (VAE) dans le cadre de France VAE

Depuis 2002, la validation des acquis de l'expérience permet de faire reconnaître officiellement les compétences acquises tout au long de la vie et d'obtenir un **diplôme, un titre ou une certification** (inscrit au RNCP) en adéquation avec son expérience, cela sans avoir à suivre nécessairement une formation. France VAE est la plateforme du service public de la VAE mise en place en juillet 2023 suite à la loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi.

Contenu : en quoi consiste notre accompagnement d'Architecte-Accompagnateur de Parcours (AAP) à la CMA 57 ?

- L'AAP effectue avec vous un diagnostic de faisabilité visant à évaluer la pertinence du diplôme choisi ainsi que vos objectifs et votre disponibilité.
- Il construit avec vous un parcours personnalisé adapté à votre expérience pouvant être complété par des formations si nécessaire à la certification visée.
- Il informe le candidat des modalités et des périodes de passage devant le jury proposé par le Certificateur.
- Il vous conseille sur les financements possibles.
- Il réalise avec vous le dossier de recevabilité et l'envoie à l'autorité responsable de la certification.
- Dans le cadre d'un accompagnement à la rédaction du dossier de validation, il vous apporte une aide méthodologique pour réaliser le dossier de validation : afin de sélectionner les activités à décrire, d'aider à l'explicitation des expériences par une description fine des activités et à structurer le dossier en valorisant les compétences mises en œuvre.
- Il vous aide à préparer l'entretien avec le jury
- Il vous propose un entretien post jury pour analyser les résultats et envisager les évolutions possibles (poursuites de formation) ou faire des préconisations en cas de validation partielle.

Objectifs - A l'issue de l'accompagnement, le bénéficiaire sera capable de :

- Repérer dans son expérience les situations les plus exploitables au regard des preuves de compétences demandées dans le dossier.
- Structurer et rédiger des preuves en adéquation avec celles demandées dans le dossier de validation.
- Présenter par écrit et par oral son dossier devant le jury de validation en vue d'obtenir la certification visée.

Méthodes et moyens pédagogiques :

Entretiens individuels en présentiel

Possibilité de relecture d'une partie du dossier par un expert métier ou en gestion

Accès au centre de ressources

Entraînement à l'entretien avec le jury

Bureau individuel - Confidentialité des informations communiquées garantie.

Modalités de suivi pédagogique et d'évaluation des acquis :

Questionnaire de satisfaction à la fin de l'accompagnement, entretien de suivi suite au passage devant le jury.

Le candidat est responsable de sa VAE. A ce titre, il est responsable de la constitution et de la rédaction de son dossier (l'usage d'un outil de traitement de texte est recommandé). C'est lui qui juge de l'état de son dossier tout en tenant compte de la date de présentation devant le jury de validation prévue par le Certificateur.

Modalités et délais d'accès :

Proposition d'un premier rendez-vous dans les 8 jours suivant le dépôt de la demande sur la plateforme France VAE.

Réalisation de l'accompagnement selon un calendrier planifié avec le bénéficiaire sous réserve de recevabilité du dossier de faisabilité.

Public et Prérequis :

- Le diplôme visé doit faire partie de la liste des certifications actives sur France VAE
- Toute personne inscrite sur Mon Compte Formation, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation qui dispose d'une expérience directe avec la certification visée et selon les modalités d'organisation et de contrôle de la certification – que l'activité ait été exercée de façon continue ou non – peut prétendre à la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Accompagnateurs : Conseillers spécialisés dans l'accompagnement VAE et expert métier en fonction de la certification visée.

Formalisation et livrable à l'issue de la prestation : Dossier de validation constitué par le bénéficiaire pour présentation devant le jury et attestation d'accompagnement.

Durées et tarifs :

Le volume horaire de l'accompagnement à la rédaction du dossier de validation (de 14h à 24h) est défini lors de l'entretien d'analyse du besoin et de faisabilité, il est modulé suivant le nombre de blocs de compétences à valider et le besoin du candidat en termes d'accompagnement.

- Accompagnement pré-recevabilité (entretiens de faisabilité et de positionnement - constitution, rédaction et dépôt du dossier de faisabilité) : 2 à 4 heures = 140 euros à 280 euros nets de taxes exonéré de TVA
- Accompagnement à la constitution et au dépôt du dossier de validation : 14 à 22 heures = 980 euros à 1540 euros nets de taxes exonéré de TVA
- Préparation à l'entretien avec le jury : 2 heures = 140 euros nets de taxes exonéré de TVA
- Actes formatifs : en fonction des besoins identifiés et des devis reçus
- Tarif jury : en fonction du Certificateur (300€ si Education Nationale – 550€ si titre CMA)
- Entretien post jury : 2 heures = 140 euros nets de taxes exonéré de TVA

Nos conditions générales de vente sont consultables sur le site internet de la CMA 57 : <https://www.cma-moselle/conditions-generales>

Financement :

Le coût peut être pris en charge par différents financeurs dont le choix dépend du cadre et du secteur d'activité dans lesquels le candidat réalise sa VAE.

Lieux : Cette prestation est réalisable sur Metz, Thionville, Forbach

Contacts : Magalie MAUCOURT Tél : 03 87 39 31 29 mmaucourt@cma-moselle.fr

Prestations accessibles aux personnes handicapées - Parking gratuit